

nous n'avons pas la responsabilité administrative des forêts, car cela relève exclusivement des provinces.

Dans le domaine de la recherche, je crois que tous pourront nous rendre ce témoignage que le ministère est à l'avant-garde dans tous les domaines; au fait, nous recevons chaque jour non seulement des témoignages d'appréciation, mais aussi un grand nombre de visiteurs qui viennent se rendre compte, par eux-mêmes, de nos méthodes et de nos travaux. Bien que nous soyons limités à la recherche scientifique, dans le domaine forestier, nous avons cependant pris un certain nombre d'initiatives, dont la moindre n'a pas été la convocation de la première Conférence nationale des forêts qui s'est tenue à Montebello, au mois de février 1966. Le rapport de cette conférence a d'ailleurs été distribué à tous les députés de cette Chambre et je sais que plusieurs se sont intéressés aux données qu'on y présentait.

A la suite de cette conférence, un comité qui avait été formé pour l'organisation et la direction de la conférence s'est réuni et nous avons convenu que nous pourrions poursuivre au niveau des administrateurs, sous-ministres et hauts fonctionnaires des gouvernements provinciaux d'autres rencontres de caractère national pour examiner ensemble les mesures que les gouvernements provinciaux pourraient prendre pour améliorer l'administration forestière.

Je veux bien que les honorables députés se rendent compte de ce rôle, de cette initiative que nous prenons. Nous pouvons agir ainsi parce que nous avons la confiance des gouvernements provinciaux pour prendre certaines initiatives très limitées. Il y a eu récemment et depuis toujours un certain nombre de critiques sur l'inaction du ministère dans l'administration forestière. Je n'ai pas à expliquer continuellement, pas plus que mes prédécesseurs ne l'ont fait d'ailleurs, les limitations que nous impose l'Acte de l'Amérique du Nord britannique quant à notre rôle dans le domaine des ressources, mais qu'il me suffise de dire que malgré tout, grâce aux excellentes relations qui existent entre les fonctionnaires du ministère au niveau fédéral et les ministères provinciaux et aussi à cause des relations personnelles que j'entretiens, comme mes prédécesseurs, avec les ministres provinciaux des Terres et Forêts, nous pouvons prendre un certain nombre d'initiatives qui, tout en n'étant pas de caractère public, ont donné de bons résultats. Et je me félicite de la collaboration que le ministère reçoit en tout temps des organismes provinciaux ou des organismes nationaux.

[L'hon. M. Sauvé.]

• (3.20 p.m.)

Et lorsque sous l'égide de mon prédécesseur, des initiatives ont été prises pour réorganiser les structures du ministère, nous avons pensé mettre au point une technique de consultation où tous les intéressés, gouvernements provinciaux, instituts de recherches, universités ou entreprises privées sont représentés. Depuis que ces organismes consultatifs existent dans la plupart des régions du Canada, nous ne pouvons que nous féliciter des résultats obtenus.

Je pourrais expliquer plus longuement et en détail tout le travail qui se fait au sein du ministère, mais je pense que la plupart de mes collègues voudront bien me dispenser de préciser tous ces détails techniques qui, tout en étant fort intéressants, pourraient prolonger le débat indûment.

Le ministère des Forêts, créé en 1960 par le gouvernement dirigé par le très honorable député de Prince-Albert (M. Diefenbaker), et dont l'honorable député de Victoria-Carleton a été le premier titulaire, a été transformé, en 1964, lorsque le très honorable premier ministre actuel (M. Pearson) a décidé d'y ajouter certaines responsabilités dans les domaines de l'aménagement rural et de l'administration des frais de transport pour les grains d'alimentation animale.

Pour ce qui est de l'aménagement rural, qui est surtout connu sous le nom d'ARDA, les députés reçoivent presque tous les jours, des provinces ou du gouvernement fédéral, des communiqués qui expliquent le travail que nous faisons.

C'est un député de cette législature qui, en 1961, a été à l'origine de cette loi,—je l'ai dit au cours des discussions antérieures du budget du ministère ou à l'occasion d'amendements à la loi—mais on me permettra de rappeler, très brièvement, qu'il y a eu une évolution considérable de la loi ARDA, depuis ce temps-là.

Au début, on considérait que cette loi avait surtout une portée agricole; puis, avec le temps, on s'est rendu compte qu'on ne pouvait solutionner les problèmes agricoles et les problèmes ruraux seulement au moyen de mesures agricoles, qu'il fallait aller plus loin. Les provinces et le gouvernement fédéral ont alors orienté leur action vers l'aménagement des ressources physiques et humaines, en milieu rural.

Finalement, l'an dernier, nous avons connu une troisième étape lorsque le Parlement a voté le Fonds de développement économique et rural de 300 millions de dollars, communément appelé «Fred», lequel a pour but de permettre à l'administration d'ARDA, de concert avec les provinces, de s'engager dans le développement régional.